



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 8 octobre 2015, à 20h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil communal.

Appel : 65 présents lors de l'appel.

10 personnes excusées :

Mmes et MM. David Cananiello, Luigi Carluccio, Maria Gordillo, Hans-Peter Guilbert, Frédéric Hubleur, Jorge Ibarrola, Snezana Markovic, Alberto Perez, Frédérique Reeb-Landry, Manuel Aurelio Wüthrich.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 septembre 2015
3. **Préavis n° 2015/14** – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Deuxième étape du chantier – Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle « Rayon Vert », l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélo
4. **Préavis n° 2015/16** – Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude
5. **Préavis n° 2015/17** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde / autoroute
6. **Préavis n° 2015/18** – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Irma Hegi
7. **Postulat de M. Germain Schaffner** : *Pour un Ouest lausannois fort et démocratique*
8. **Réponse à l'interpellation de M. Charles Koller** : *Suppression de la facturation des factures de Cablecom pour Ecublens*
9. Divers

Avant la tenue de la présente séance, de 19h00 à 20h00, une présentation sur le thème *Cité de l'Énergie, Ecublens : ses aspects techniques et ses implications pour les services communaux* a été donnée aux Conseillers par M. Yolán Menoud, *adjoint au Chef du Service des bâtiments, de l'épuration des eaux et du développement durable* et *Chef du projet Cité de l'énergie*.

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien et le public, **Mme la Présidente** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le 3 octobre passé, j'ai assisté avec grand plaisir à la fête organisée sur la place François Sylvant afin de fêter la remise du label Cité de l'énergie. Monsieur Aitor Ibarrola, 1^{er} Vice-président du Conseil s'est déplacé, avec les autres membres de la délégation communale, au Kursaal, à Berne, le 29 septembre dernier pour la remise du label.

Au niveau du calendrier global, la remise de ce label correspond et coïncide avec l'adoption des objectifs pour le développement durable de l'ONU. Il me plaît beaucoup que ces deux agendas puissent coïncider de cette manière-là, voir notre Commune être active non seulement pour son bien, mais pour plus largement, le bien de notre planète entière.

Le 7 octobre, j'ai participé à l'Assemblée générale de l'Association Lausanne Région dont notre Commune fait partie. Nous avons parlé des différents thèmes qui sont soutenus par cette Association. Mme Pascale Manzini, Municipale, a présenté le travail qu'elle fait dans le cadre de la Commission dépendances et prévention et notre Syndic, M. Pierre Kaelin, a été élu membre de la Commission de gestion.»

Au chapitre des communications :

*« **Suite des opérations avec notre règlement** : A ce jour, nous fonctionnons toujours et encore sous le régime de l'ancien règlement. En effet, celui que nous avons amendé et adopté est maintenant auprès du Service des Communes et du Logement (SCL) pour être à nouveau analysé et approuvé.*

Si tout se passe bien et que ce Service ne trouve rien à y redire, il le transmettra au Conseil d'État qui l'approuvera, puis, il entrera en vigueur un mois après sa parution dans la Feuille des avis officiels.

Si le SCL devait avoir des réserves sur certains des amendements qui nous y avons apportés, il nous reviendrait alors pour une deuxième lecture. Nous vous tiendrons bien sûr au courant du développement de ce processus.

Lors de notre dernière séance, un certain nombre de questions étaient restées sans réponse. Ces questions ont été listées dans un document et seront transmises, je le suppose, à Monsieur Jorge Ibarrola qui présidait la Commission ad hoc sur le Règlement du Conseil. Il vous avait, avec M. Stéphane Masson, expliqué la difficulté de "pratiquer le droit en direct" liée au besoin de consulter les textes légaux.

En lien avec l'expérience de Mme Chantal Junod Napoletano, nous pouvons déjà répondre à une première question qui concernait l'article 65 (Procès-verbal). Si une erreur devait être constatée, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec notre secrétaire qui pourra alors réécouter le passage et corriger si besoin est.

Visite de l'hôtel de Police de la PoIOuest : Suite à un échange avec M. le Major Schaer, la visite dont je vous avais parlé lors de notre dernier Conseil aura lieu le jeudi 3 mars 2016, de 18h00 à 20h00. Elle débutera par une présentation par le Major Schaer et sera suivie d'une

agape durant laquelle vous aurez la possibilité de poser vos questions. Je vous invite à noter cette date dans vos agendas.

Visite préfectorale : Le 25 novembre 2015, Madame la Préfète Anne Marion Freiss rencontrera le Bureau du Conseil pour l'examen des documents législatifs et discussion avant d'être reçue par la Municipalité.

Jeu politique – Jeu virtuel : des remarques sur les activités des Conseillers durant les séances ont été plusieurs fois reportées au Bureau du Conseil élargi dans lequel je siége depuis quelques années. Il semblerait que certains utilisent leur tablette pour consulter leurs documents ; d'autres l'utilisent pour des activités plus ludiques que politiques. Je comprends que les séances du Conseil peuvent parfois vous paraître rébarbatives. Je pense cependant que nous avons reçu certaines tâches et je vous fais donc savoir qu'il nous serait agréable de ne plus entendre ce genre de commentaires. Alors, sachons entrer et jouer dans le jeu politique. Croyez-moi, il peut devenir aussi prenant que le jeu virtuel. On peut y devenir accros. Testez !

Présentation des séances : Pour la première fois, je tente de vous faire une présentation PowerPoint. Celle de ce soir est quelque peu « bricolée ». Je contacterai la commune pour obtenir la version PowerPoint classique pour les prochains Conseils. Mais nous allons essayer de suivre les bons conseils de M. Michele Mossi et nous mettre au "Conseil communal 2.0" !

Présentation PowerPoint sur la gare : Vous avez reçu ce jour une présentation sous format pdf qui présente les différentes étapes de la transformation de la Gare de Renens. Il s'agit de la présentation qui avait été faite à la Commission ad hoc et à la Commission des finances le 25 août dernier.

Publication PNR 65 Nouvelle qualité urbaine : Le Conseil communal a reçu deux publications¹ du Fonds national de la recherche suisse liées au Programme national de recherche 65 portant sur la Nouvelle qualité urbaine. La proposition retenue par le Conseil : Ces ouvrages inaugureront la bibliothèque du bureau du Conseil dans ses nouveaux locaux de la route du Villars. Si vous souhaitez en prendre connaissance, il suffira de nous contacter. Il en ira de même avec tout ouvrage reçu pour le Conseil communal. »

Au chapitre des correspondances reçues :

Mme la Présidente donne lecture d'un courrier daté du 27 septembre 2015 de M. Jean-Paul Dudt annonçant sa démission de la Commission des finances avec effet immédiat (annexe I).

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente, après avoir signalé une coquille dans l'énoncé du préavis n° 2015/17 (Concorde et non pas Condorde) :

- relève qu'aucune démission ayant pris effet depuis le dernier Conseil ne lui est parvenue : elle propose donc la suppression du pt 3 – *Assermentation(s)*, celui devenant caduque ;
- par contre, suite à la démission avec effet immédiat de M. Jean-Paul Dudt de la Commission des finances, suggère l'ajout sous point 3 de la *Nomination d'un membre à la Commission des finances* ;
- enfin, comme annoncé, il n'y a pas de *Communications municipales* pour ce Conseil.

¹ *Qualité urbaine pour la ville et sa périphérie*, par Brigit Wehrli-Schindler, 1^{ère} édition, 2015, 135 pages. *Le devenir urbain de l'agglomération. En quête d'une nouvelle qualité urbaine*. Jürg Sulzer et Martina Desax, 1^{ère} édition, 2015. 124 pages. Textes français. Tous deux édités par le Comité de direction du PNR 65.

M. Aitor Ibarrola, au nom du PSIG, souligne qu'au vu du délai relativement court, il a été difficile de désigner un remplaçant pour le Conseil de ce soir. Il demande si cette nomination pourrait donc avoir lieu lors du Conseil qui se tiendra 30 octobre 2015.

Mme la Présidente prend note de cette demande, l'accepte et retire sa proposition d'amendement concernant ce nouveau point 3.

En conséquence, le point 4 – *Préavis n° 2015/14* devient le point 3 et ainsi de suite jusqu'au point 9 : *Divers*, dernier de cette séance, la Municipalité ne présentant pas de *Communications municipales*.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi amendé. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Au vote, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015

Mme la Présidente remercie la secrétaire du Conseil pour le travail effectué dans un temps relativement court et a également établi la liste des amendements adoptés, celle réunissant les Questions et une version révisée du Règlement incluant lesdits amendements.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme la Présidente** lui passe la parole.

Référence faite à la page 18, Art. 70, sur remarque justifiée de M. Jean-Paul Dudt, une modification doit être apportée comme suit :

« **M. Jean-Paul Dudt** ayant participé à diverses commissions consultatives, il a souvent observé qu'elles pouvaient être formées de plusieurs membres. [...] »

doit être remplacé par :

« **M. Jean-Paul Dudt** a participé à des commissions où plusieurs Municipaux étaient présents simultanément. [...] ». Elle remercie M. Jean-Paul Dudt de lui avoir signalé cette rectification.

Mme la Présidente ouvre ensuite la discussion sur ce document. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité avec une abstention**.

POINT 3 Préavis n° 2015/14 – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Deuxième étape du chantier – Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle « Rayon Vert », l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélo

Mme la Présidente passe la parole à M. Daniel Sage pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Antonio Puga, pour celle du rapport de la COFI. Après remerciements à ces derniers, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/14.

M. Michele Mossi relève que la gare de Renens est la troisième gare de Suisse romande en termes de fréquentation. Elle est traversée quotidiennement par environ 600 trains – voyageurs et marchandises – et fréquentée actuellement par quelque 30'000 voyageurs par jour, soit un tiers de la fréquentation de la gare de Lausanne et 50% de notre Genève internationale. Pour notre district, totalisant 75'000 habitants, soit plus de la moitié de la ville Lausanne, c'est un maillon essentiel de notre réseau de mobilité. C'est également un maillon essentiel pour les nombreuses places de travail de notre district, pour les hautes écoles, les entreprises et les étudiants représentant 25'000 personnes et plus de 10'000 emplois.

Ce projet représente donc un investissement indispensable pour maintenir l'offre actuelle mais également et surtout pour améliorer la qualité de service – ce qui est clairement indispensable : en l'état, cette gare, avec des infrastructures dépassées, un passage sous voies *glauque*, ne

répond pas du tout aux standards les plus modernes et mérite d'être modernisée afin de répondre aux besoins de toute la population.

Oui ... Mais ... Aujourd'hui, elle ne permet pas l'arrêt des trains à 400 mètres. Cela le sera avec le prolongement des quais prévu à 420 mètres, permettant l'arrêt des trains InterCity qui ont une longueur de 400 mètres. Les fameux Twindexx de Bombardier dont les CFF attendent depuis longtemps la livraison ne sont pas prévus pour des arrêts en gare de Renens. Cette gare a perdu, année après année, un certain nombre d'arrêts de trains InterCity. Auparavant, nous avions des trains pour Neuchâtel, Sion, Genève aéroport, ou encore pour Berne. Aujourd'hui, ces arrêts en gare de Renens ont disparu. Même les trois ICN (InterCity-pendulaire) qui s'arrêtent aujourd'hui aux heures de pointe, le matin, seront supprimés en 2016 en raison des travaux liés à Léman 2030. Aucune indication ne nous permet, à l'heure actuelle, de croire qu'à l'avenir les CFF modifieront leurs horaires et réintégreront une gare qui – comparaison faite avec des situations similaires, Oerlikon / Zürich, Renens / Lausanne – a toutes les ambitions de la gare d'Oerlikon. On ne voit pas à un horizon temporel, même à l'horizon 2030, la réintroduction des InterCity. Pour toute la population de notre district, ceci est un manque non négligeable.

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce préavis, il est prévu de rallonger les quais à 420 mètres. Est-ce vraiment un investissement souhaité ou un alibi, si l'on observe en parallèle que la marquise couvrant les quais est limitée à 280 mètres, soit pour l'accueil de trains régionaux ?

La question que l'on peut se poser : Y a-t-il une réelle envie de la part des CFF de redynamiser cette gare et de lui redonner un statut qui n'est pas celui d'une gare régionale, mais un statut plus important, qui est celui de la gare d'une ville de l'Ouest lausannois – indépendamment de ce que l'on accepte ou pas le postulat déposé par M. Schaffner – mais d'une ville de 75'000 habitants.

La question est importante et elle mérite vraiment d'être soutenue. Les députés de l'Ouest lausannois ont déposé un postulat auprès du Grand Conseil qui a été accepté avant-hier à une large majorité. Celui-ci demande au Conseil d'État de faire toute la pression nécessaire auprès des CFF afin que, durant les travaux relatifs à Léman 2030, mais au plus tard, après cette échéance, deux trains InterCity par heure et par direction s'arrêtent en gare de Renens.

Il aurait aimé ce soir présenter une résolution et demander à l'Assemblée de la voter en marge de la votation concernant ce préavis n° 2015/14. Malheureusement, le Règlement de notre Conseil permet de déposer une résolution uniquement à la suite d'une interpellation. Il déposera donc – si ce préavis est accepté – une interpellation qui sera débattue lors de la prochaine séance du Conseil, suivie d'une résolution dont il espère également le soutien du Conseil, demandant à notre Municipalité de procéder comme décrit ci-après, à l'instar des autres villes de notre district, du moins de celles qui sont touchées.

Cette résolution sera en effet la même dans les autres communes de notre district : elle demande à la Municipalité de faire toute la pression nécessaire auprès des CFF pour obtenir l'arrêt en gare de Renens d'au moins deux trains grandes lignes dans chaque direction et par heure de service régulier, ceci, le plus vite possible, mais au plus tard, à l'issue des travaux 2030.

En résumé, c'est un préavis très important qui doit nécessairement être soutenu et accepté, même s'il va conduire à désagrément non négligeable de l'accessibilité de tout un quartier, avec des développements qui se feront un peu plus à l'est, en péjorant durant un certain temps l'accessibilité et la fluidité du trafic, mais il nous permettra, une fois les travaux achevés, de disposer d'une gare moderne et efficace. Il remercie par conséquent l'Assemblée de soutenir ce préavis et, par anticipation, de soutenir également, dans quelques semaines, la résolution qu'il déposera prochainement.

M. Didier Lannaz, Municipal abonde dans le sens des propos relevés par M. Michele Mossi et des démarches effectuées par les députés de l'Ouest lausannois. Les Municipalités concernées sont interpellées face à ce problème. Depuis longtemps, des discussions ont lieu à ce sujet. Avec le SDOL, Bureau de coordination de l'Ouest lausannois, un courrier a été envoyé aux CFF pour le

leur préciser. Une réponse est parvenue qui peut se résumer comme suit : *des perturbations surgissent suite aux travaux découlant de Léman 2030 ... les CFF ne parviennent pas à prévoir des arrêts pour certains trains en gare de Renens car, pour chaque train s'arrêtant en gare, le suivant sera automatiquement retardé par celui le précédant ... des trains trop longs ... des distances trop courtes ...*

Quant à l'avenir, il est vrai que les CFF ne se prononcent pas. Ils parlent de 2016 et c'est tout. Travaillant depuis 2011 dans le groupe décisionnel de la gare de Renens, il connaît par expérience la difficulté de communiquer et d'obtenir des informations, même si leurs collaborateurs se déplacent en nombre : CFF immobilier, CFF infrastructure, etc. Peut-être ces personnes ne détiennent-elles pas les informations que l'on désire obtenir ...

Il ne souhaiterait toutefois pas, malgré son importance, que cette question ait une influence sur la décision relative au préavis de ce jour qui doit être appréhendé de manière totalement séparée.

Ceci dit, nous sommes en droit d'espérer que si les CFF réalisent toutes ces transformations, ce n'est pas pour un alibi et que les trains de 400 mètres auront finalement leur place en gare de Renens.

Mme la Présidente remercie M. le Municipal Didier Lannaz pour ses précisions sur la collaboration avec les CFF.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/14 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/14,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'adopter le présent préavis ;
- 2) d'autoriser la Municipalité de Renens à réaliser les travaux du lot 3, passerelle, places et parkings vélos ;
- 3) d'allouer à la Municipalité d'Ecublens un crédit total de Fr. 3'475'000.- (trois millions quatre cent septante-cinq mille francs).

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.105 « Gare de Renens ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

La dépense nette estimée à Fr. 996'750.- (soit après déduction des subventions) sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par les marges d'autofinancement.

M. Didier Lannaz, Municipal, déclare avec enjouement qu'il ne sait si cela est la première fois qu'il fait l'unanimité, mais remercie l'Assemblée pour sa confiance. Il est certain que ce préavis correspond à un beau projet et pense que nos petits-enfants s'en souviendront. Nous pourrions

alors leur dire : nous étions là, lors de ce Conseil communal qui a accepté le vote pour cette passerelle verte et ces aménagements nord sud qui existeront encore, il l'espère, dans une centaine d'années.

Mme la Présidente précise quant elle avoir une pensée très émue pour les personnes à mobilité réduite et pour les parents avec poussettes et poussepoussettes qui, enfin, pourront accéder aux trains dans un confort tout autre qu'à ce jour.

POINT 4 **Préavis n° 2015/16** – Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Jacques Hefti, pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Après cette lecture, elle adresse ses remerciements à M. Hefti : il avait été question du délai de rédaction fort bref laissé à la commission qui siégeait l'avant-veille du délai rédactionnel. Finalement, ce rapport a été délivré mois de 24 heures après la séance.

Puis, elle passe la parole à M. Antonio Puga, pour la lecture du rapport de la COFI. Après remerciements à ce dernier, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/16.

M. Daniel Sage souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est reproduit ci-dessous en son entier :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais brièvement vous exposer pourquoi je vais voter non à ce préavis après avoir longuement entendu la Municipalité et les services techniques lors des deux commissions ad hoc. Je vais voter contre, non pas pour les aménagements prévus dans ce préavis qui sont très bien, avec des avancées majeures. Je vais voter contre en raison de l'absence d'autres aménagements indispensables aux habitants d'une ville comme Ecublens. Ce qu'il manque dans ce projet, c'est finalement ce que prévoyaient nos bureaux d'urbanistes (SDOL), avec la requalification de la RC2 en une voie urbaine, une voie qui puisse devenir un lieu de vie, une voie qui ne soit plus une cicatrice pour la commune d'Ecublens. La Municipalité d'Ecublens n'a pas réussi à porter ce projet de requalification auprès du Canton.

Plus concrètement, voici au minimum ce qu'il manque :

- Il manque des franchissements piétons sécurisés. Il est étonnant de voir fleurir les franchissements sécurisés à Ecublens, il y a deux larges passages souterrains récents qui sont très peu utilisés sous la RC1, une future très belle passerelle sur la route de la Sorge et pourtant, il n'y a toujours rien pour le Tir-Fédéral.*
- Il manque un passage piéton à niveau, au sud de l'arrêt Crochy, en face des Écoles. J'espère que la suppression de ce passage piéton n'est finalement qu'un oubli ou une erreur.*
- Il manque un passage piéton à niveau pour les très nombreux habitants du Sud de la commune qui traversent hors-passage pour rejoindre la station métro EPFL.*
- Il manque le 50 km/h en localité. C'est une volonté municipale qui n'a aucune justification, d'ailleurs, il [ce manque] déroge aux pratiques du canton et il n'a pourtant aucune incidence financière.*
- Il manque une étude du 50 km/h hors localité. Il n'y a à ce jour aucun chiffre qui expliquerait le surcoût d'une telle mesure pour la Commune.*
- Il manque des aménagements urbains pour rendre le centre et le nord de la RC82 plus conviviaux. Le sud sera quant à lui très bien doté grâce à l'EPFL.*
- Il manque une liaison cycliste du sommet du Pont-Bleu vers Renens centre. La nouvelle passerelle Pont-Bleu est pourtant l'alternative proposée par les promoteurs de la Gare de Renens qui n'a, elle, pas de franchissement vélo.*

- *Il manque une vraie incitation au report modal. Pour les automobilistes, les bouchons vont continuer et augmenter avec la croissance de la population. Aucun élément de ce projet n'essaye d'encourager les personnes à se reporter vers une mobilité plus douce ou vers les transports publics. L'urbanisme joue pourtant un rôle déterminant dans ces choix de mobilité.*
- *Il manque une intégration des quartiers des Triaudes et d'Epenex.*
- *Et finalement, il manque les stations Bike & Ride. Elles sont pourtant dans nos plans d'investissements depuis de très nombreuses années !*

Quand on regarde une carte, on peut constater que la RC82 est la colonne vertébrale d'Ecublens. Nous la traversons ou l'empruntons tous, tous les jours. Avec un peu de bonne volonté, on aurait pu trouver un meilleur équilibre entre les intérêts du Canton, qui veut en faire un axe de transit routier, et les intérêts des habitants d'Ecublens de se réapproprier cet espace public pour en faire un lieu de vie plus convivial. Ce projet aurait dû permettre de réaliser des franchissements confortables afin que les habitants d'Ecublens puissent rejoindre leurs arrêts du m1. »

M. Nicolas Morel souhaite, au nom du groupe Les Verts, formuler un certain nombre de remarques sur ce projet, relevant que son groupe approuve celles formulées par M. Daniel Sage, mais, de manière plus générale, relève :

- le maintien de la limitation à 60 km/h en traversée de localité, alors qu'il souhaiterait sa diminution à 50 km/h, en tous les cas, en traversée de localité.
- l'interruption des pistes cyclables aux intersections, correspondant précisément aux endroits les plus délicats pour des cyclistes, ce qui est vraiment dommage
- Le peu d'amélioration, de façon générale, de l'attractivité pour les pétions

Il a également relevé un certain mépris pointant dans le procès-verbal établi par les techniciens qui répondaient aux propositions formulées dans le rapport établi par M. Daniel Sage relatif au précédent préavis (n° 2015/07) ; visiblement, les technocrates du canton se soucient assez modérément des préoccupations des habitants d'Ecublens. De manière générale, il souligne aussi le peu d'améliorations sur le plan de l'aménagement urbain. Ce préavis ne prévoit en aucun cas une requalification telle que l'on aurait pu le souhaiter, mais uniquement une reconstruction à l'identique, un fait, un réaménagement.

Considérant tous ces éléments, que le projet proposé manque particulièrement de vision d'avenir, le groupe des Verts a décidé de s'abstenir de voter sur ce préavis. Dans la mesure où un certain nombre d'améliorations mineures a été malgré tout apporté, il ne s'opposera toutefois pas au projet ; l'abstention donne simplement un signal que cela leur paraît tout à fait insuffisant.

M. Mehdi Sébastien Lagger rappelle le titre de ce préavis : *Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu. Demande de crédit d'étude.*

Aujourd'hui, une ébauche de ce qui pourrait être réalisé a été présentée au Conseil. L'étude n'a pas encore été faite. Avant qu'elle puisse vraiment aboutir – et il doute qu'elle aboutisse telle que présentée à cette séance – il est d'avis à laisser les ingénieurs réaliser leur étude. Il encourage donc l'Assemblée à voter favorablement à ce crédit d'étude. Si l'on devait y renoncer, les plans s'arrêteraient à ce stade. Lors du débat sur la réalisation du préavis proprement dit, les remarques qui ont été formulées par les Verts et par M. Daniel Sage seront les bienvenues mais, ce soir, nous n'en sommes qu'à une demande de crédit d'étude.

M. Aitor Ibarrola, en marge de son intervention, précise que M. Daniel Sage ne s'est pas forcément exprimé au nom du PSIG.

Pour ce qui le concerne, ce projet va améliorer les choses ; cet effort a dû demander une bonne concertation avec les diverses entités concernées, ce qui peut être salué, car amenant des plus.

Lors de la préparation de ce Conseil avec son groupe, il a eu le sentiment que cet avis était partagé.

Il rejoint l'avis de M. Lager qui souligne que ce soir, l'Assemblée est appelée à voter sur un crédit d'étude. Une fois l'étude achevée, il s'agira peut-être d'apporter certains éléments. Cependant, il a aussi relevé dans le rapport de la Commission ad hoc certaines positions qui s'avèrent aujourd'hui confirmées, notamment la vitesse qui ne sera que peu ou pas abaissée. Il en prend note, c'est une affirmation de la Municipalité. Mais il est peut être regrettable qu'il y ait déjà, en l'état actuel, des positions fermes qui soient prises. Il trouverait de bonne guerre que la Municipalité laisse à l'étude le soin de démontrer si, en plus du bruit, d'autres éléments permettent de dire à quelle vitesse et à quels endroits on pourrait rouler sur cet axe. Les deux justifications avancées pour ne pas diminuer la vitesse sur le Tir-Fédéral sont, lui semble-t-il, les mesures de bruit ainsi que des coûts plus élevés en termes de charges pour notre Commune. Il souhaiterait que l'étude en fasse la démonstration et qu'elle amène des éléments déterminant si l'on peut ou non prévoir une diminution ou, si cela n'est pas recommandé, pour quelles raisons, mais ne pas venir aujourd'hui avec de telles affirmations qui ne sont pas forcément étayées.

A cet égard, M. Aitor Ibarrola dépose un vœu (annexe II), mais, avant d'en donner lecture, encourage l'Assemblée à voter en faveur de ce préavis, même s'il pense que l'on peut partager toutes les remarques formulées précédemment par M. Daniel Sage.

M. Charles Koller a une remarque à formuler : il est indiqué sous point 2 des Conclusions de ce préavis : « [...] d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 214'000.00** (deux cent trente-neuf mille francs) pour sa réalisation. » Il présume que le Conseil doit se prononcer sur un montant de Fr. 214'000.00 et non celui relevé en toutes lettres. Ceci n'avait pas été relevé en Commission des finances, mais a été soulevé lors de la séance de préparation de son groupe.

M. Christophe Cartier souhaite revenir brièvement sur l'intervention de M. Daniel Sage : Il s'étonne, car il estime que toutes les explications ont été données au cours de la séance réunissant la Commission ad hoc. Pour ce qui relève des passages piétons, il précise que si M. Sage traverse la chaussée, car il n'y a pas de passage piéton dans sa région, c'est qu'il traverse au plus court. Sur le plan, il y en a un. Ceci est un choix. Mais les passages piétons et sécurisés, ils y sont.

D'autre part, il revient sur le vœu de M. Aitor Ibarrola. Il a clairement été dit – M. Sage l'a entendu également – par M. Filippo Della Croce, de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), que sur toutes routes cantonales, que si l'on veut passer à 50 km/h, ces routes deviennent alors à charge de la commune. Ce qui signifie : réfection des enrobés, nettoyage, déneigement, donc, des charges supplémentaires. Il s'agit d'un règlement cantonal, tout comme les concessions qu'il y a avec l'eau potable. C'est exactement la même chose. Donc, vouloir abaisser la vitesse veut dire : déplacer le panneau d'entrée dans la ville, de le mettre à chaque bout. Le calcul sera alors très différent. La Municipalité peut le faire, mais les charges seront trop élevées.

M. Michele Mossi désire compléter les propos de M. Mehdi Lager. Il ne faut pas se faire d'illusions, l'avant-projet – qui a pour objectif l'analyse des diverses variantes possibles selon le Règlement SIA 103² et en fin de compte, le choix de la variante à retenir pour la phase projet de l'appel d'offre – a été réalisé. Donc, il pourrait y avoir quelques petites modifications, mais jamais de modifications majeures. Malgré tout, il encourage l'Assemblée à soutenir ce projet.

M. Christian Maeder, Municipal signale d'emblée qu'il ne souhaite pas prolonger le débat. Il a cependant quelque peine à accepter certains propos, notamment ceux de M. Nicolas Morel. Oser dire que l'on fait une construction à l'identique lui semble un peu exagéré. Les plans démontrent qu'il y a des changements notables :

² SIA : Société suisse des ingénieurs et architectes.

L'élargissement du Pont Bleu, estimé à 14 millions, est-ce à l'identique, un petit réaménagement mineur ? ...

Deux giratoires supplémentaires, est-ce effectivement anecdotique ? ... Pourquoi a-t-on planché dessus ...

Les pistes cyclables : il y a un seul et unique endroit où la piste cyclable a dû être interrompue : au carrefour à feu de Crochy, où l'on ne peut faire autrement. L'ensemble du réseau a été sécurisé par des bandes cyclables de 1.50 mètre. C'est une largeur actuellement bien plus étroite. Là aussi, n'est-ce pas une amélioration ?

Il estime qu'il s'agit, à un moment donné, d'être aussi un peu honnête dans la façon dont on analyse les préavis et souligne que cela est franchement blessant pour tous ceux qui ont travaillé sur ce projet depuis de nombreuses années, aussi bien au niveau du SDOL – auparavant le projet était entre les mains de l'urbanisme – qu'actuellement au niveau du Service des routes et de son service.

Les passages sous la route RC 82 sont utilisés, des comptages ont été effectués : à 30 personnes près, dans un laps de 2 heures en matinée, c'est effectivement le même nombre de piétons qui utilisent ces passages.

Il remercie M. Aitor Ibarrola, qui lui fait peut-être preuve d'un peu plus de bon sens ou de clairvoyance, ou alors a plus étudié le projet et qui, dans son intervention, demande par un vœu de procéder à une baisse de la vitesse à 50 km / h. Il n'a jamais été dit que cela ne serait pas 50 km/h, mais qu'il serait probable que cela soit à 50 km/h, parce que finalement les parois antibruit, par leur peu d'absorbance, ne suffiront sûrement pas. Il y aura certainement une limitation 50 km / h en localité. Si c'est le cas, le vœu de M. Aitor Ibarrola sera exaucé sans autres. En dehors de la localité, il faut être clair, et il rejoint les dires de M. Cartier, cela n'est pour l'instant pas souhaitable de passer à cette vitesse pour les raisons qui ont été évoquées, soit les coûts et l'entretien auxquels la Commune devrait faire face – il l'a déjà souligné en Conseil du 30 avril écoulé lors de la présentation de l'avant-projet (préavis n° 2015/07).

S'il est vrai que l'on peut avancer que ce projet n'est pas parfait – on pourrait imaginer un projet plus ambitieux – il y a des contraintes : une urbanisation qui a évolué au cours des années, un métro représentant une scissure importante et avec laquelle on ne peut pas vraiment négocier, pour permettre une perméabilité des deux côtés de la route.

M. Aitor Ibarrola remercie M. le Municipal Christian Maeder pour ses explications et prend note de la volonté d'abaisser probablement à 50 km/h en localité. Il souhaiterait qu'en plus des mesures antibruit, des éléments de sécurité comptent également dans la prise de décision, entre autres de faire des bandes – et non des pistes cyclables, seconde variante dans l'étude préliminaire – permettant à chacun de trouver sa place et d'en faire ainsi un espace partagé. Que l'on roule à 50 km/ ou 60 km/h, la sécurité de tous les utilisateurs pourrait être améliorée en adaptant la vitesse en conséquence.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/16 tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec 10 absentions et 1 avis contraire.**

M. Aitor Ibarrola revient sur la remarque de M. Charles Koller. Il serait dommage de laisser une coquille dans un préavis. Peut-on apporter un amendement après avoir voté ? Quoi qu'il en soit, il serait bienvenu que les mêmes données chiffrées apparaissent dans les conclusions.

Mme la Présidente, après s'être assurée qu'il s'agit bien de CHF 2014'000.00, tenant compte ici que c'est bien le montant qu'elle a lu (chiffres arabes et non lettres) avant de passer au vote, l'on peut considérer que le Conseil a bien décidé un vote sur ledit montant. Correction sera apportée dans l'énoncé y relatif du procès-verbal.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/16,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'approuver le crédit d'étude de réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 214'000.00 (deux cent quatorze mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.106 « RC 82 – réaménagement du tronçon Tir-Fédéral / Pont Bleu ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 5 Préavis n° 2015/17 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde / autoroute

Mme la Présidente passe la parole à M. Vincent Maeder pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Antonio Puga, pour celle du rapport de la COFI.

Après remerciements à ces derniers, **Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce préavis n° 2015/17. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/17 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/17,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 5 de la Concorde/Autoroute ;

- 2) d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 270'000.- TTC (deux cent septante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;
- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 42'000.- HT (quarante-deux mille francs), selon les modalités décrites ci-dessus sous chiffres 7 et 8.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.062 « Mèbre-Sorge, sect. 5 / Concorde-autoroute », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 2 juin 2015.

POINT 6 **Préavis n° 2015/18** – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Irma Hegi

Mme la Présidente passe la parole à M. Antonio Puga pour la lecture du rapport de la COFI.

Après remerciements à ce dernier, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/18.

M. Mehdi Sébastien Lager invite la Municipalité à examiner les demandes relatives aux compétences municipales lors de la prochaine législature afin de définir que, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.00 – montant correspondant en général aux compétences que le Conseil accorde à la Municipalité – qu'il lui soit accordé d'accepter ce genre de succession afin d'éviter de faire un préavis, engendrant des coûts supplémentaires (dans le cas présent, montant finalement inférieur à CHF 12'000.00, dû au fait qu'il y a eu une Commission des finances et un rapport à rédiger). Il est d'avis que la Municipalité pourrait en accepter elle seule la responsabilité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/18 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/18,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'accepter la succession de Madame Irma Hegi, décédée le 22 mai 2013, sous bénéfice d'inventaire.

A réception, le versement de la Justice de Paix sera comptabilisé sous la section n° 231 Éléments extraordinaires, plus précisément dans le compte « 231.4690 – Dons et legs ».

POINT 7 **Postulat de M. Germain Schaffner** : *Pour un Ouest lausannois fort et démocratique*

Mme la Présidente rappelle que lors du précédent Conseil, elle avait indiqué que pour le traitement des postulats, motions et interpellations, elle suivrait les schémas mis à disposition

par le canton, surtout dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du Conseil communal incluant l'un des points soumis à amendement.

Monsieur Schaffner a déposé son postulat en mars dernier. Après une première étape, le Conseil avait décidé de son renvoi devant une Commission. Cette dernière a siégé, traité de cet objet et a formulé ses conclusions dans son rapport.

Ceci dit, elle invite l'Assemblée à parcourir le schéma mis à disposition par le canton de Vaud :

- La commission va rapporter par la lecture de son rapport, puis il y aura débat sur la prise en considération.
- En cas d'acceptation de la prise en considération, ce postulat sera renvoyé à la Municipalité pour un rapport à remettre.
- En cas de refus de cette prise en considération, le postulat sera définitivement classé.

Mme la Présidente, après s'être assurée que M. Germain Schaffner ne souhaitait pas intervenir dans l'immédiat, passe la parole à M. José Birbaum pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Après remerciements à M. José Birbaum pour la lecture de ce rapport, la parole est donnée au postulant.

M. Germain Schaffner souhaite développer son intervention en trois points :

- 1 – Rapport de la Commission ad hoc.
- 2 – Déficit démocratique des associations intercommunales telles qu'elles sont pratiquées actuellement.
- 3 – Étude demandée dans ce postulat.

1 – Rapport de la Commission ad hoc :

M. Schaffner estime que le rapport de la Commission ad hoc est décevant, très personnalisé, portant plus sur la forme que sur le fond. Plus de la moitié du rapport explique les différentes formes de collaboration et inclut une interprétation du Règlement actuel concernant le postulat, soit, il le rappelle :

« Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. »

Dans un premier temps, et cela n'est pas ressorti clairement dans ce rapport, un problème éventuel a été mentionné en séance de commission : au niveau légal, demander à la Municipalité de faire appel à un institut externe neutre. Le rapport précise « cette dernière [la Municipalité] n'aurait comme unique obligation que celle de rédiger un rapport ». Mais, selon M. Schaffner, cela est toujours le cas pour un postulat, puisque avant de rédiger son rapport, la Municipalité doit « étudier l'opportunité de prendre une mesure » ; le Règlement laisse une large interprétation sur le concept de *prendre une mesure*, qui est celle, en l'occurrence, de demander une étude à un institut neutre. Si plusieurs communes acceptent ce postulat et que les Municipalités décident de ne pas commander cette étude, elles devront le justifier dans leur rapport.

D'autre part, il est aussi dit dans le rapport que la majorité des commissaires ne voient pas comment une solution unique pour les communes pourrait sortir comme par *miracle*. Mais le postulat ne mentionne aucunement que la solution doit être unique pour toutes les communes. C'est à l'étude de proposer et de développer une ou des solutions – toute étude de ce type qui se respecte propose en principe plusieurs variantes – qui soient le plus adaptées.

Il y est également fait mention de la Loi sur les communes, *base légale* – ce que M. Schaffner ne conteste pas – qui est de la compétence du Grand Conseil – ce qu’il ne conteste pas davantage, mais déclare qu’une législation n’est pas une bible ; elle évolue au gré des besoins et des développements de la société. Ce rapport pourrait peut-être mettre en exergue, s’il est rédigé à l’échelle d’un district tel que celui de l’Ouest lausannois, certaines lacunes dans notre base légale et pourrait ainsi avoir un prolongement au-delà du district.

En conclusion, le rapport souligne que la commission partage le constat d’un déficit d’informations à plusieurs niveaux. Donc, selon M. Schaffner, d’un dysfonctionnement démocratique sur lequel tout le monde, ou presque, s’entend. Pour sa part, il a entendu ce constat de la part de nombreux Conseillers. Mais, finalement, la solution est de ne rien faire, car dans la base légale, nous avons déjà à disposition trois des cinq formes prévues par la loi. La fédération de communes et l’agglomération sont des voies qui n’ont jamais été utilisées, mais le constat : c’est qu’il n’y a rien à faire !

2 - **Déficit démocratique :**

C’est un constat largement partagé par les Conseillers, y compris par l’ensemble – cela est souligné dans le rapport – des commissaires. Pour le PSIG, les collaborations intercommunales, telles que pratiquées, sont une sorte de *bricolage institutionnel*, même si elles correspondent aux dispositions légales. M. Schaffner relève entre autres :

- des structures très disparates,
- une compréhension de ces structures difficile à appréhender par les Conseillers,
- des organes de décisions souvent assez complexes.

Considérant qu’il y a un grand nombre de structures différentes – on parle de structures à géométrie variable : parfois trois communes, parfois quatre, ou encore toutes les communes de l’Ouest lausannois, comme pour PoOuest ou l’ORPC, on a de la peine à obtenir une vision claire du fonctionnement de nos structures intercommunales actuelles. Celui-ci est encore plus incertain lorsqu’il y a problèmes [voir exemples ci-après].

Revenant sur le contenu du postulat, il relève que celui-ci soulève :

- des problèmes de compétences légales exactes
- des problèmes de représentativité - tant des communes, des partis politiques que des citoyens, et
- le peu d’influence politique des délégués sur les structures intercommunales

Lors des échanges autour de ce postulat, il lui a été reproché de *venir sur ce terrain-là* en référence directe à ce qu’inclut le terme « politique ». Selon lui, il s’agit de considérer le mot « politique » dans son sens large, celui de :

- l’organisation de la cité (*politikos* en grec),
- ou alors la constitution de l’institution (*politeia* en grec), on parle aussi de *respublica* (en latin) : la vision politique de l’organisation.
- alors qu’au sens le plus strict, c’est l’art du pouvoir, les luttes de pouvoir (*politikè* en grec).

Ces trois niveaux sont souvent mentionnés lorsque l’on aborde la définition de *politique*.

Ceci dit, il y a aussi un autre constat – qui n’a pas été soulevé dans le postulat – mais il est bien réel au sein de ces associations :

- Aucune coordination entre les groupes politiques des délégués des différentes communes. A l’initiative du Parti socialiste de l’Ouest lausannois, une tentative a été faite

pour ce qui concerne les groupes politiques dits de gauche ; ce fut un échec pour toutes les raisons qui ont déjà été évoquées :

- Absence de motivation des délégués des groupes politiques, perdus au milieu de professionnels, ceux-ci ne faisant pas l'effort de vulgariser les informations (peut-être par manque de temps).
- Très peu de retour de la part de ces délégués auprès de leurs Conseils communaux respectifs.
- En outre, M. Schaffner souligne que ces délégués ont aussi un droit d'initiative – comme c'est le cas dans notre Conseil communal – droit qui n'a jamais été utilisé. On peut se poser la question : pourquoi ? Peut-être en raison de ce manque de motivation. Dans les Conseils communaux, ce droit d'initiative est assez largement utilisé.

Il y a certains exemples, dont :

- le SDOL : fonctionnement difficile à comprendre ; les conseillers communaux sont formés une fois que les plans ont été élaborés, puis mis devant le fait accompli. Même avec le nouveau *Groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDI) de l'Ouest lausannois* dont il fait partie, il y a eu deux réunions de brainstorming, puis, plus rien. Ou encore,
- la gare de Renens : dans le postulat, on parle de la clé de répartition des coûts entre les communes au sein de ces associations intercommunales. Pour la gare de Renens, on s'est limité aux Communes limitrophes. Pourquoi, alors que cette gare profite certainement à toutes les communes formant notre district, voire au-delà ? Pour quelles raisons les autres communes ne sont-elles finalement pas partie prenante ?

Selon M. Schaffner, sans une impulsion forte, même si des rapports plus fréquents sont imposés, comme le propose la Commission ad hoc, il y a en l'état peu de chances d'améliorer le fonctionnement de ces structures intercommunales.

Il a aussi été dit que tout était à disposition pour améliorer la situation : le Bureau du Conseil pourrait effectivement imposer de remettre des rapports plus fréquemment. Pourquoi cela n'a-t-il jamais été fait ? Ceci reste une question ouverte.

3 – L'étude demandée dans ce postulat :

Cette étude demande deux choses qui sont assez facilement compréhensibles :

La première : effectuer un état des lieux sur toutes les collaborations intercommunales actuelles de l'Ouest lausannois, du moins celles qui sont partie prenante dans ce postulat. Ceci signifie : faire une analyse de la situation en montrant ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas. Les plus et les moins.

La seconde : proposer des solutions pour améliorer la situation. Cela est important : le postulat se borne à demander une étude avec un champ d'investigation le plus large possible en ce qui concerne les propositions de solutions, en incluant la fusion de communes. On a parlé de collaborations intercommunales, la forme la plus ultime étant justement la fusion de communes.

Il précise l'avoir déjà indiqué en déposant son postulat : la volonté était bien de ne pas exclure la fusion de communes de cette étude car, pour améliorer la situation de ces collaborations intercommunales, il a paru évident à l'auteur de ce postulat – même si ce terme peu soulever une certaine crainte – que la *fusion* des communes devait être prise en compte comme solution possible. Et c'est justement là que le bât blesse.

M. Schaffner le répète avec force : Ce postulat ne demande pas la fusion de communes, mais simplement une étude.

Pourquoi avoir peur d'une étude ? Est-ce la peur de conclusions refoulées par avance ? Peur d'avoir tort ? Tout cela ne traduit-il pas une forme d'autisme politique ? Cette étude serait aussi certainement utile pour les Municipalités. Même si elles ne suivaient pas ces recommandations dans le cas où ce postulat était adopté, elles pourraient toujours s'appuyer sur le résultat de l'analyse de la situation actuelle des collaborations intercommunales pour proposer des améliorations.

En conclusion, M. Schaffner déclare qu'en politique, il s'agit parfois d'être visionnaire et courageux pour proposer des solutions novatrices. Et l'étude précitée contribuerait fortement à réaliser ce travail de visionnaire et à ce courage politique. M. Germain Schaffner recommande donc vivement à l'Assemblée d'accepter ce postulat.

Mme la Présidente, après avoir remercié M. Schaffner pour son intervention explicitant les motifs et précisant les souhaits l'ayant conduit à présenter ce postulat, ouvre la discussion sur celui-ci.

M. Jean Cavalli relève la présentation très fine faite par M. Germain Schaffner sur ce postulat. Il l'a également appréciée sur le plan intellectuel, l'a écoutée avec beaucoup d'attention et la respecte. Il souhaiterait toutefois *remettre l'église au milieu du village*. On nous parle d'un déficit d'information, ce qu'il qualifie de *tarte à la crème*, si l'on revient à un échange plus terre à terre.

Il ne pense pas que le déficit d'information soit réel. On peut chercher cette information ou la lire. La Municipalité transmet chaque année un rapport de gestion très complet sur toutes ces collaborations et associations intercommunales : il y a donc des informations écrites.

Il est d'avis que le but de ces associations intercommunales est de travailler, mais pas de reprendre le travail au sein d'un Conseil communal ; des délégués nous y représentent et accomplissent leurs missions ; mais ils ne doivent pas rapporter perpétuellement à tous les Conseils de toutes les communes. En dehors du rapport de gestion, les délégués au sein de ces associations sont suffisamment disponibles pour que l'on puisse leur poser des questions en direct. A l'heure d'internet – même si une partie de la Commission ad hoc partageait ce souci – cette information peut donc être obtenue. Pour lui, il s'agit de relativiser la question.

Lors du second point traitant du *déficit démocratique*, il a été question de devoir *politiser*. Mais précisément, ces associations sont là pour travailler et pas forcément pour faire de la politique. Il y a des questions pratiques à résoudre dans les divers secteurs concernés. Il ne s'agit pas ici de faire en permanence de la politique. A notre niveau, celui des communes, finalement, nous ne sommes pas au Conseil national, ni au Conseil des États, qui sont actuellement l'objet de toutes les préoccupations. Mais ces dernières ont pour but de collaborer pour le bien commun d'une région, en mettant leurs forces en commun, dans le but pratique de faire fonctionner notre société. Donc, il ne pense pas qu'il s'agisse de *politiser* les choses.

Enfin, il souligne que les mandats confiés à des tiers ou les études visant un état des lieux sont des poncifs que l'on a déjà trop entendus. Chaque fois que l'on se pose des questions, on souhaite réaliser un état des lieux, alors que l'on connaît les questions. Pourquoi pas ? Il réitère toutefois le fait que les informations sont disponibles. Nous ne sommes pas en *terra incognita*. Ce sont des questions que l'on connaît. Les collectivités publiques accordent déjà un grand nombre de mandats ; il n'est qu'à observer les frais d'études et de mandats octroyés [au sein du Conseil] – l'on vient d'en voter un précédemment.

Faire appel à des consultants pour ce postulat aurait un coût et il n'en voit personnellement pas la nécessité. D'autant moins que M. Schaffner a prononcé un mot qui rend les choses sensibles : *fusion* de communes. Ce dernier vient d'ailleurs de dire que ce mot fait peur. A ce sujet :

D'un côté, il est dit que *ce mandat ne demande pas la fusion de communes*, M. Cavalli en convient. Mais, d'un autre côté, *que l'étude pourrait peut-être amener à la question de savoir si l'on peut faire des fusions de communes ...* C'est donc quelque peu entamer la démarche en ce sens.

Si nous devons passer par une fusion de communes, et il en revient au processus démocratique – c'est, entre autres, le Conseil qui devrait en décider et non pas à des experts technocrates de nous le dire.

En l'état, il ne lui semble pas opportun de lancer une telle opération, considérant la taille de certaines communes de l'Ouest lausannois, dont celle d'Ecublens regroupant plus de 12'000 habitants, ce qui est une taille respectable n'appelant pas forcément à une fusion de communes.

Pour tous ces motifs, il invite l'Assemblée à appliquer la case rouge du schéma précédemment mentionné, soit de refuser et de classer ce postulat.

M. Michele Mossi estime que voilà un postulat *au parfum fort politique* – il salue le courage de M. Germain Schaffner qui a déposé ce postulat, avec, malgré tout, même s'il apparaît discrètement dans un grand paragraphe, le mot *fusion* y apparaissant, alors que nous nous trouvons dans une période extrêmement importante, puisque préélectorale, et qui pourrait avoir aussi un impact sur les intentions de vote d'une certaine frange de la population. On le sait bien, pour Ecublens, une fusion des communes de l'Ouest lausannois conduirait à une augmentation du taux d'impôts. Ce n'est par conséquent pas un thème que les partis du centre ou de droite soutiendraient avec plaisir en campagne préélectorale.

Il est vrai que ce postulat souligne certains points peut-être moins explicites que d'autres, mais qui sont importants pour Ecublens. Si l'on observe la presse, on ne parle presque jamais d'Ecublens. Le groupe Forum a distribué un premier tout ménage, puis, récemment, une seconde édition. Pourtant, si le parti socialiste de Morges fait un tout ménage, on le trouve dans 24 heures. Mais aucune mention à Forum et son tout ménage. Si l'on cherche des informations, l'on trouve souvent des articles concernant la commune de Gland, qui a une taille similaire à la nôtre ..

Peut-être que notre district, et non seulement Ecublens, souffre de la force de Lausanne. Il l'a constaté également lors de réunions entre syndics et députés de l'Ouest lausannois : il y a un échange annuel, mais cet échange ne mène à rien de concret.

Un effort – cela a été soulevé par M. Schaffner – a été réalisé avec le *Groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois*. Il y a également participé et se plaît à relever une approche positive et très constructive ; peut-être un signe permettant de dire que les choses commencent à bouger.

Selon M. Mossi, ce postulat traite de trois points – bien que M. Schaffner n'en soulève que deux, et qu'il n'y ait que deux *bullets points* – :

- le premier, *faire un état des lieux ...*,
- le second, *étudier la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle ...* et
- le troisième : un sondage auprès de la population permettant de sentir si elle est favorable à un rapprochement intercommunal.

Pour l'état des lieux des diverses associations, il ne réitérera pas ce que M. Cavalli a déjà fort bien exprimé. Il est vrai que si l'on observe les préavis votés ce jour :

Préavis n° 2015/14 - Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens : pour lequel il y a la participation de Renens, Chavannes, Crissier et Ecublens, incluant des répartitions financières, notre commune se voyant attribuer un huitième, et Renens quatre huitièmes, soit la moitié du financement à consentir.

*Préavis n° 2015/15 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, secteur Concorde-
autoroute* : ce n'est plus quatre, mais cinq communes, puisque s'y ajoute St-Sulpice. Chavan-
nes assurait auparavant deux huitièmes, donc 25% des coûts, pour ce collecteur, la partici-
pation est de 5.37% [clé de répartition 2016].

Il est clair que toutes ces associations et collaborations intercommunales se font à géométrie
extrêmement variable ; cette géométrie dépend du sujet. Il voit mal comment Prilly participerait
à la réhabilitation d'un collecteur d'eau qui ne dessert pas sa commune.

Il faut donc se poser la question sur l'intérêt d'une réflexion portant sur toutes ces collaborations
et des résultats que l'on pourrait en tirer, sachant que la géométrie des collaborations est extrê-
mement variable.

Il espère également que les rapports des commissaires délégués au sein de ces associations
pourront donner une vision un peu plus claire des diverses activités, non connues de tous, qui
ont lieu au sein de ces dernières.

Cela dit, il s'agit de réaliser que nous ne sommes modestement que le législatif et n'avons pas
de pouvoir exécutif.

En fin de compte, il estime que ce postulat pourrait conduire à un vœu : celui d'inviter M. Gérald
Crétegnny, Président du Conseil régional du district de Nyon, à nous présenter les avantages et
inconvenients d'une association intercommunale. Ainsi, nous pourrions constater s'il y a des
points favorables pouvant intéresser notre commune, voire les communes de notre district. Il a
déjà abordé M. Crétegnny qui serait disponible pour une éventuelle présentation.

M. Michele Mossi conclut en précisant qu'il ne soutiendra pour sa part pas ce postulat.

M. Germain Schaffner souhaite en premier lieu répondre à M Jean Cavalli en ce qui concerne
la *politisation*.

Le postulat ne demande pas une *politisation*, terme à son avis péjoratif ou souvent pris péjora-
tivement. Lors de son développement, la réflexion sur la politique se situait par rapport à la
première page du postulat, où il est dit que :

*« Il devient en effet de plus en plus difficile pour les conseillers communaux des communes de
l'Ouest lausannois [...] de savoir comment ils peuvent avoir une réelle influence politique et
pratique sur celles-ci [les structures intercommunales]. »*

C'est à cet égard qu'il a souhaité parler de la politique au sens large, au sens le plus noble du
terme, au contraire d'une lutte de pouvoir et de politique politicienne. Comment ces délégués
peuvent-ils avoir une influence sur leurs réalisations et la structure même.

Il le remercie M. Michele Mossi pour sa proposition, soit inviter M. Gérald Crétegnny à donner
une présentation. Ce n'est pas à lui de décider, mais c'est une proposition intéressante qui
donnerait déjà un éclairage sur l'une des solutions possibles en regard de ce postulat.

Par contre, il souligne ce que M. Mossi a déclaré – lui-même ne l'a pas relevé dans son déve-
loppement : Ecublens, comme la plupart des communes de l'Ouest lausannois, est assez mal
positionnée, peu visible sur le plan médiatique, car nous sommes considérés par beaucoup
comme étant la banlieue lausannoise, d'où une assimilation avec Lausanne. M. Mossi l'a bien
démonstré, une ville telle que Gland, tout comme d'autres de même taille, sont souvent citées
dans divers articles, politiques ou autres. A ce stade, nous entrons plus dans une dimension
politique. Comment un district ne voulant pas être assimilé à Lausanne peut-il vivre et se faire
reconnaître comme tel, soit une région importante en développement ? L'essentiel du
développement de l'agglomération lausannoise a lieu dans ce district, mais nous avons un
manque de visibilité et de reconnaissance à cet égard. Cet aspect n'est pas inclus en ces

termes dans le postulat, mais il entre dans la réflexion y relative. Comme il l'a souligné, ce *bricolage institutionnel* nous affaiblit au lieu de nous donner une force. Pouvoir bénéficier d'un regroupement mieux constitué de nos communes, pour parfois parler d'une seule voix comparativement à une ville comme Lausanne, où il y a aussi des intérêts plus régionaux à défendre, que ceux simplement liés aux communes, peut-être est-ce aussi à explorer. Cette étude pourrait aussi analyser cet aspect : Comment se faire une place plus importante ? C'est aussi le titre de ce postulat : *Pour un Ouest lausannois fort et démocratique* pour les raisons ci-avant évoquées.

Mme la Présidente souligne que la question de la communication de l'Ouest lausannois n'est pas précisément l'objet du postulat discuté ce soir.

M. Pierre Kaelin, Syndic, ne désire pas s'immiscer dans ce passionnant débat.

En marge de son intervention, il confirme que les médias ne sont effectivement pas très présents à Ecublens. Il lui a été reporté qu'à Ecublens, il ne se passait jamais rien au sein du Conseil communal. Remarque à laquelle il a pu répondre qu'à Ecublens, les choses se préparaient à l'avance, ce qui est peut-être une qualité dans notre Commune.

Tout le monde sait que nous faisons partie de l'Union des communes vaudoises (UCV). Sa collègue, Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny en est la Présidente. Lors d'un récent échange, il a eu l'occasion de parler de cette problématique. En effet, comme précisé dans le rapport de la Commission ad hoc, la commune de Bussigny a refusé ce postulat. Cela, pense-t-il, à juste titre. Il s'en explique :

Après avoir exposé brièvement la question par le biais d'un SMS à Mme Wyssa, précisant qu'il y avait discussion sur les ententes, associations et agglomérations lors de notre Conseil de ce soir : Il lui a été confirmé qu'un groupe de travail de l'UCV, appuyé par des juristes et des collaborateurs de l'État, œuvre actuellement sur cette question. Il ne souhaite pas se prononcer sur l'issue de la votation, mais tenait simplement à le préciser. Ce qui lui permet de dire que la teneur du postulat de M. Germain Schaffner est déjà traitée au sein de l'UCV. Il serait peut-être indiqué de ne pas effectuer le travail à double, mais de laisser l'UCV étudier ce problème.

M. Aitor Ibarrola remercie M. le Syndic pour ses propos apaisants et pour l'information qu'il vient de communiquer au Conseil, ce qui permet d'éclairer la situation. Il y reviendra peut-être plus avant sur cette question.

Suite à la lecture du rapport de M. Birbaum, puis des interventions successives de MM. Jean Cavalli et Michele Mossi, il espère que le Conseil est bien « *terrorisé* » ... : Nous sommes là face à un postulat irresponsable, qui va nous mener à la fusion irrémédiable des communes de l'Ouest lausannois ... précisant bien qu'il caricature évidemment ses propos. Il pense qu'il y a aussi une certaine forme de caricaturisation ressortant de ce qui a été présenté, une certaine diabolisation de ce postulat. Peut-être est-ce de bonne guerre ? Ce n'est selon lui probablement pas la meilleure manière de convaincre. On peut parler d'idées – il entend souvent lors des rencontres hors Conseil, une fois les séances terminées, que *les bonnes idées ne sont ni à gauche, ni à droite* ... Il estime toutefois désolant de constater que celles de gauche sont parfois combattues de manière peu élégante. Il y a eu ce soir des propos que ne sont pas très justes.

Il souhaiterait défendre ce postulat qui ne demande pas de fusion de communes. Il relève que pour les personnes siégeant dans ces diverses commissions intercommunales, lorsque l'on est confronté à des problèmes, ces structures ne permettent pas forcément d'aborder clairement les questions et de solutionner les problèmes.

Il a siégé dans trois d'entre elles, l'ERM, Mèbre Sorge et la Plantaz. Pour Mèbre Sorge, il y a eu un blocage qui a failli mettre en crise tout l'Ouest lausannois, car Chavannes risquait de refuser un préavis qui avait été établi sous la même forme pour tous les Conseils communaux ; bien que mis en discussion, il ne pouvait pas être amendé, le seul choix étant de l'accepter. Quant à la Plantaz, beaucoup d'entre nous connaissent le résultat, il ne désire pas y revenir.

Pour ces raisons, le fait de constater qu'il y a un *déficit démocratique*, eh bien, oui : nous avons souvent les pieds et mains liés par ces structures. Elles permettent certainement de travailler, mais cela reste malgré tout apparenté à du *bricolage*. Peut-être ne peut-on pas faire mieux. Mais qu'est-ce qui nous empêche d'étudier plus avant ce problème afin de bénéficier d'une analyse un peu plus fine ?

Toutefois, si, sur le fond, ce postulat est effectivement en travail auprès de l'UCV, comme l'a indiqué M. le Syndic, il invite alors M. Germain Schaffner à le retirer. Pour sa part, si M. le Syndic ne souhaite pas en présumer, il est quant à lui certain du résultat du vote, si vote il y a.

Mme la Présidente, constatant que M. Germain Schaffner demande la parole, lui demande d'être extrêmement bref et de n'apporter que de nouveaux éléments, considérant qu'il a eu le temps d'apporter ci-avant tous ses arguments.

M. Germain Schaffner souhaite répondre à la préoccupation concernant le financement de l'étude. A ce sujet, il s'agirait vraisemblablement d'un montant de CHF 100'000.00 à CHF 200'000.00 à répartir entre les communes concernées. Si l'on compare avec les montants alloués pour certains ronds-points, ce n'est pas un montant de CHF 25'000.00 à CHF 30'000.00 environ qui pourrait grever les finances de notre Commune.

Revenant sur la proposition de M. Aitor Ibarrola, d'un point de vue tactique, il pourrait effectivement retirer son postulat. Mais là n'est pas le but : il le maintient.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du postulat déposé par M. Germain Schaffner :

« Par le présent postulat, je demande donc à la Municipalité, en collaboration avec les autres communes de l'Ouest lausannois, de charger un institut neutre de :

- *faire un état des lieux de toutes les collaborations intercommunales;*
- *et d'étudier la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle, notamment en matière d'efficience administrative et politique, de services publics, de regroupements scolaires, de fiscalité, et d'optimisation de l'utilisation des ressources financières, soit par une fédération de communes ou agglomération de communes, soit par une fusion des communes de l'Ouest lausannois, ou soit par toutes autres formes prévues par la loi.*

L'étude devra faire état des avantages et désavantages des différents modèles. Elle devra aussi préciser les attentes de la population envers un rapprochement intercommunal. »

Au vote, la prise en considération de ce postulat est **rejetée à une large majorité, avec 19 oui et 3 abstentions**. Ce postulat est **classé**.

Mme la Présidente rappelle la communication faite lors du Conseil du 24 septembre écoulé, à savoir que les membres siégeant dans des organismes intercommunaux de rédiger un rapport sur l'exercice 2015 au début de l'année prochaine. S'il ne devait pas y avoir d'événements majeurs durant l'année 2015, il est important de le communiquer.

POINT 8 **Réponse à l'interpellation de M. Charles Koller : Suppression de la facturation des factures de Cablecom pour Ecublens**

Mme la Présidente rappelle que Monsieur Koller a déposé son interpellation en juin dernier, dans les *Divers*. Après son développement, le Président du Conseil avait précisé son renvoi au prochain Conseil pour traitement.

Formellement, elle souhaite savoir si cinq conseillers au moins soutiennent l'interpellation de M. Koller. Tel est bien le cas.

Puis, elle demande à l'auteur de cette interpellation s'il souhaite la développer plus avant et proposer éventuellement un projet de résolution, précisant que la Municipalité a déjà répondu par écrit.

M. Charles Koller se réjouit de savoir que la Municipalité n'introduira pas de taxe papier. Il a également bien compris que cette dernière n'a aucune prise sur le choix d'une société privée. Néanmoins, il règne toujours un mystère – stratégie oblige – sur le partenariat entre TvT Services et Cablecom. Il rappelle la définition d'un partenariat :

« Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. »

Dans la réponse à son interpellation, il est dit que : *« On ne saurait dès lors prétendre que la Municipalité, [...], accepte ou cautionne cette pratique. »* Il accepte cette réponse, mais selon lui, c'est TvT Services qui, à travers son partenariat avec Cablecom, cautionne et accepte cette pratique. Pour l'avenir, il espère que TvT Services aura son mot à dire, au cas où la stratégie de Cablecom devait s'éloigner du service que l'on souhaite pour notre collectivité. Il conclut : Affaire à suivre au prochain épisode !

Il précise enfin n'avoir pas de projet de résolution à formuler.

Mme la Présidente constatant que la parole n'est pas sollicitée passe au dernier point de l'ordre du jour.

POINT 9 Divers

Madame la Présidente ouvre la discussion sur les Divers.

M. Christophe Cartier informe l'Assemblée que, lors de la dernière séance de l'ERM (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne), le 23 septembre écoulé, une information sur la *Taxe communale sur les micropolluants* a fait l'objet d'une communication (annexe III). Cette taxe fédérale sera prélevée auprès des stations d'épuration qui, à leur tour, transmettront aux communes qui détermineront si elles veulent refacturer cette taxe aux consommateurs. Il invite l'Assemblée à prendre connaissance de cette information qui sera annexée au présent procès-verbal.

Ceci précisé, il revient sur le dernier Conseil au cours duquel il y a eu une suspension de séance. En deuxième partie de cette soirée, un second appel a dû être fait en raison du départ de plusieurs Conseillers. Il serait judicieux que les Conseillers quittant une séance du Conseil – et il exprime ici un vœu à l'égard de ses collègues – aient la politesse de s'annoncer auprès des instances concernées.

M. Alain Blanchoud souhaite informer l'Assemblée que le Billard Club de l'Ouest lausannois à Ecublens tient une journée *Portes ouvertes* le samedi 24 octobre, de 14h00 à 18h00. Les Conseillers sont tous invités à y participer.

Mme Sylvie Pittet Blanchette a deux objets dans les Divers :

Le premier concerne la fête *Cité de l'énergie* du samedi 3 octobre 2015 pour laquelle elle adresse ses remerciements à la Municipalité (annexe IV).

Le second concerne des *Questions* adressées à la Municipalité (annexe V).

M. Pierre Kaelin, Syndic, ne peut répondre si une invitation a été formellement reçue ou non par la Municipalité. Il n'en a pas le souvenir, ceci, sous toute réserve. Par contre, si tel est le cas, par politesse, ce qui est de rigueur, une réponse a été transmise. S'il y a eu un impair, il ne pourrait que le regretter.

Ceci précisé, il est vrai que depuis l'ouverture du SwissTech Convention Center, la Municipalité est souvent invitée, lui-même est souvent sollicité, ne serait-ce que pour les brigades militaires (deux viennent en janvier, ce qui signifie également le vin d'honneur), la Municipalité essaie de fixer certaines priorités qui sont justifiées. Il arrive parfois que l'on doive annoncer qu'au grand regret de la Municipalité, aucun membre ne pourra être présent.

Durant les séances hebdomadaires du lundi, une répartition des représentations est effectuée entre les Municipaux en regard de leur agenda où sont déjà fixées de nombreuses séances, que ce soit la semaine en soirée, voire même durant le week end.

Il est difficile de satisfaire toutes les sollicitations, bien que la Municipalité s'efforce de répondre à un très grand nombre d'entre elles. Entre autres exemples : ce n'est pas moins de 3 à 4 invitations hebdomadaires parvenant de l'Université.

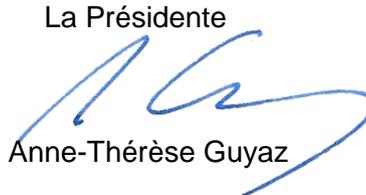
Enfin, il s'agit de considérer que les membres de la Municipalité ont également tous une vie privée.

Par contre, et il tient à le relever, une réponse est toujours communiquée par le secrétariat.

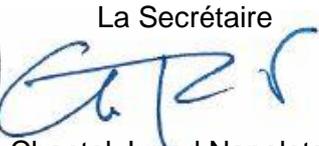
La parole n'étant pas /plus sollicitée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes. Il est **22h35**.

Ecublens, le 14 octobre 2015.

La Présidente

Anne-Thérèse Guyaz



La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de M. Jean-Paul Dudt (démission de la Commission des finances)
- II Vœu de M. Aitor Ibarrola (Préavis n° 2015/16)
- III Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) : Taxe communale sur les micropolluants – Recommandations
- IV Mme Sylvie Pittet Blanchette : *Fête Cité de l'Énergie, samedi 3 octobre 2015* (Remerciements)
- V Mme Sylvie Pittet Blanchette : *Questions à la Municipalité : Représentation de la Municipalité*